fois marchand au détail : *J'aimerais mieux un matelot ou un* COURTAUD DE BOUTIQUE *que tous ces fendeurs de naseaux, qui ont plutôt la main à l'épée qu'à la bourse.* (D'Ablanc.) *Le pauvre petit tabellion, en faveur du voyage, avait arboré le plumet et l'épée, pour imposer aux clercs et aux* COURTAUDS. (Dancourt.)

. . . Il n'est crocheteur, ni *courtaud de boutique*
Qui n'estime à vertu l'art où sa main s'applique.
RÉGNIER.

Au dernier *courtaud de boutique*
Nos filles vendent leur honneur.
P. DUPONT.

Et aucun rit de voir les *courtauds de boutique*,
Grossissant à l'envi leur chienne de musique,
Se rompre le gosier dans cette belle humeur.
CORNEILLE.

— Cette locution, *courtaud de boutique*, paraît venir de ce qu'autrefois les garçons de boutique, de même que les artisans, portaient des habits à taille courte, tandis que les personnes de condition n'en portaient qu'à longue taille.

— Argot. *Courtaud de boutanche,* Nom d'une classe de mendiants voleurs qui parcouraient autrefois les villes et les campagnes, et qui se faisaient passer pour des ouvriers sans travail, mais en se disant d'un métier qu'ils savaient ne pas exister dans le lieu où ils se trouvaient. ‖ Domestique ou commis qui n'entre dans une maison ou un magasin que pour y voler.

— Mus. Sorte de basson gros et court, qui servait de basse à la musette.

— Anc. art milit. Gros cheval de selle dont se servait un chevalier : *Un gros* COURTAUD, *un double* COURTAUD. ‖ On trouve aussi COURTAUT.

— Anc. artill. Canon beaucoup plus court que la coulevrine. ‖ On disait aussi COURTAUDE s. f.

— s. f. Petite pièce d'artillerie.

— Adjectiv. : *Une grosse fille* COURTAUDE. *Un chien* COURTAUD. *Un cheval* COURTAUD.

COURTAUD-DIVERNERESSE (Jean-Jacques), philologue français, né à Felletin (Creuse) vers 1795. Il entra dans l'enseignement, se fit recevoir agrégé, puis docteur ès lettres, fut nommé en 1848 censeur au collége Bourbon, et fut mis, dès l'année suivante, à la retraite. Il a publié : *Cours élémentaire de rhétorique appliquée aux trois langues française, grecque et latine* (1822); *Grammaire grecque* ou *Méthode nouvelle et complète pour étudier la langue grecque* (1828, in-8°), qui a eu de nombreuses éditions; *Procès universitaire sous le ministère de M. de Falloux* (1849); *Dictionnaire français-grec* (1847-1857). M. Courtaud a publié, en outre, les traductions de Perse, de Juvénal, de Lucain, etc., dans la bibliothèque Panckoucke, et des brochures diverses.

COURTAUDÉ, ÉE (kour-tô-dé) part passé du v. Courtauder. A qui l'on a coupé la queue et les oreilles : *Un chien* COURTAUDÉ. *Une jument* COURTAUDÉE.

— Par ext. Maltraité : *Si Timandre est aussi méchant et aussi brutal que son valet, nous serons tous deux* COURTAUDÉS. (Campistron.)

COURTAUDER v. a. ou tr. (kour-tô-dé — rad. *courtaud*). Priver de sa queue et de ses oreilles : COURTAUDER *un chien, un cheval.*

— Par ext. Maltraiter : *On l'*A COURTAUDÉ *dans cette maison.*

COURT-BANDAGE s. m. Techn. Sorte de barre de fer. ‖ Pl. COURTS-BANDAGES.

COURT-BÂTON s. m. Anc. art milit. Sorte de demi-pique ou d'épieu. ‖ Pl. COURTS-BÂTONS.

— Mar. Courbe qui soutient les bouts des bancs et des barrots.

COURT-BOUILLON s. m. Art culin. Sorte de bouillon préparé avec divers ingrédients, et qui sert à la préparation du poisson : *Carpe au* COURT-BOUILLON. *Le saumon nous en eût dit davantage, mais il était au* COURT-BOUILLON, *et cela était cause qu'il parlait avec beaucoup de difficulté.* (Volt.) *Le saumon se sert ordinairement au* COURT-BOUILLON. (Grimod.)

Ces nobles filles si vantées,
Qui, d'un pareil espoir flattées,
Mirent leur père en *court-bouillon*,
Pour lui rendre son vermillon,
Se trouvèrent bien attrapées.
DU CERCEAU.

‖ Plat préparé au court-bouillon : *Un* COURT-BOUILLON *de saumon.* ‖ Pl. COURTS-BOUILLONS.

— **Encycl.** Le *court-bouillon* est un assaisonnement dans lequel on fait cuire le poisson d'eau douce, et qui se compose d'eau et de vinaigre ou de vin blanc avec addition de condiments : ail, clous de girofle, carottes coupées en rouelles, thym, oignons, persil, épices, sel et poivre. On fait bouillir dans cette sorte de marinade, pendant un espace de temps proportionné à la grosseur de l'animal, le poisson roulé dans une serviette afin qu'il ne se mette point en lambeaux; et, quand l'assaisonnement est réduit aux trois quarts, on retire le poisson, qu'on sert soit avec une sauce blanche relevée de câpres, soit simplement à l'huile et au vinaigre. La perche et le brochet se font généralement cuire ainsi. La carpe se met au *bleu*, c'est-à-dire qu'on la cuit dans un bain de vin rouge. Le brochet est souvent aussi mis au *bleu*.

Quant au poisson de mer, on le fait cuire à l'eau de sel pour lui conserver son goût naturel. Quelques personnes emploient aussi le *court-bouillon à la nantaise*, composé de moitié eau, moitié lait, avec addition d'un peu de sel et de poivre blanc. Soumise à cet assaisonnement, la chair du poisson est très-blanche et très-ferme, mais elle perd tout son sel, et il faut en rehausser le goût par une sauce fortement relevée.

Les gourmets préfèrent à la sauce blanche qui accompagne le poisson cuit soit au blanc, soit au bleu, le *court-bouillon* dans lequel a cuit le poisson, et qui, une fois refroidi, forme une gelée très-transparente et très-parfumée.

COURT-BOUILLONNÉ, ÉE adj. Art culin. Préparé au court-bouillon : *Saumon* COURT-BOUILLONNÉ.

COURT-BOUTON. Econ. rur. Pièce d'un attelage de bœufs. ‖ Pl. COURTS-BOUTONS.

COURTCAILLÉ s. m. (kour-ka-llé ; *ll* mll.). Bot. Nom vulgaire du brome stérile.

COURT-CÔTÉ s. m. Techn. Chacune des parties du harnais placées au porte-mors et au-dessus de la tête. ‖ Pl. COURTS-CÔTÉS.

COURT-COU s. m. Hortic. Variété de poire très-estimée pour la fabrication du poiré. ‖ Pl. COURTS-COUS.

COURT-CUREAU s. m. Techn. Partie de l'équipage d'un gros marteau de forge. ‖ Pl. COURTS-CUREAUX.

COURT-D'ALEAUME s. m. Agric. Variété de pomme à cidre. ‖ Pl. COURTS-D'ALEAUME.

COURTÉ, ÉE (kour-té) part. passé du v. Courter : *Des articles longtemps* COURTÉS *et enfin vendus.*

COURTE-BARBE, poëte français, qui vécut à une époque incertaine, vraisemblablement au XIIIe siècle. Il est l'auteur d'un fabliau intitulé les *Trois aveugles*, dont la Bibliothèque impériale possède le manuscrit. Ce conte plaisant a été imprimé dans la collection de Barbezieux et traduit dans le recueil de Legrand d'Aussy.

COURTE-BOTTE s. m. Pop. Homme très-petit de taille : *Voyez donc ces* COURTES-BOTTES !

COURTE-BOULE s. f. V. COURT. ‖ Pl. COURTES-BOULES.

COURTE-CUISSE (Jean DE), en latin **Johannes de Brevicoxa** ou **de Curtacoxa**, prélat et théologien français, né dans le Maine vers le milieu du XIVe siècle, mort à Genève en 1422. Il se fit recevoir docteur, et joua un assez grand rôle pendant le schisme d'Occident. Il fut envoyé, en 1395, par Charles VI, vers les deux papes qui se disputaient alors le pouvoir, afin de les amener à la conciliation; mais il échoua dans sa tentative. Chargé à plusieurs reprises de porter la parole au nom de l'Université, il remplit notamment ce rôle d'orateur lorsque Benoît XIII eut excommunié par une bulle Charles VI et l'Université en 1408. Dans un long discours, il attaqua vivement le pape, prouva par douze raisons qu'il était hérétique et schismatique, et démontra qu'on ne devait ni lui accorder le titre de pontife, ni lui obéir. Son avis fut pleinement partagé par le roi et par l'Université; la bulle de Benoît XIII fut lacérée, ses partisans furent incarcérés, et Courte-Cuisse reçut le titre de grand aumônier du roi. Successeur de Gerson comme chancelier de l'Université de Paris, en 1418, Courte-Cuisse se vit appelé, deux ans plus tard, au siége épiscopal de la même ville ; mais comme en ce moment Henri V, roi d'Angleterre, était maître de la capitale de la France, le nouvel évêque ne fut point intronisé et dut même s'enfuir. Courte-Cuisse se rendit alors à Genève, dont il devint évêque, et où il termina sa vie. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages qui, presque tous, sont restés manuscrits. Parmi ceux qui ont paru, nous citerons : son traité latin *De la foi et de l'Eglise, du souverain pontife et du concile*, que Ellies Dupin a publié dans le recueil des *Œuvres de Gerson;* une traduction française des *Quatre vertus*, traité attribué à Sénèque, et qui a été souvent imprimé sans nom d'auteur.

COURTE-ÉPÉE s. f. Art milit. anc. Arme blanche, formée d'une poignée et d'une lame, se tenant à la main, et ayant peu de longueur, comme le poignard, la miséricorde, etc. ‖ Pl. COURTES-ÉPÉES.

COURTE-ÉPINE s. f. Ichthyol. Nom vulgaire du diodon atinga. ‖ Pl. COURTES-ÉPINES.

COURTE-GRAISSE s. m. Agric. En Flandre, Engrais formé par les fosses d'aisances. ‖ Pl. COURTES-GRAISSES.

COURTE-HALEINE s. f. V. COURT.

COURTEILLES, village de France (Eure), canton de Verneuil, arrond. d'Evreux ; pop. 320 hab. Courteilles eut, au moyen âge, pour seigneurs divers personnages qui en portaient le nom : Geoffroy de Courteilles, entre 1124 et 1143, puis Richard de Courteilles, et, en 1255, Guillaume de Courteilles. Cette localité avait un château fort à la fin du XIIe siècle. La terre de Courteilles, qui avait le titre de marquisat, a appartenu au comte de Lorge, à Michel Barberye de Saint-Contest, conseiller d'Etat, ambassadeur et l'un des six intendants des finances. Courteilles possédait un magnifique château, construit par l'architecte Matthieu Carpentier. En 1849, ce château fut acheté par des spéculateurs, et entièrement détruit, ainsi que les magnifiques jardins qui l'entouraient.

COURTE-LETTRE s. f. Techn. Lettre dont le corps doit être coupé sur les côtés, pour laisser l'œil isolé. ‖ Pl. COURTES-LETTRES.

COURTEMENT adv. (kour-te-man — rad. *court*). Brièvement, en peu de paroles : *Thermosiris racontait si bien les choses passées, qu'on croyait les voir; mais il les racontait* COURTEMENT, *et jamais ses histoires ne m'ont lassé.* (Fén.) ‖ Peu usité.

COURTEN, nom d'une famille de négociants anglais, dont le chef, Guillaume COURTEN, était fils d'un tailleur des Pays-Bas qui était venu se réfugier à Londres en 1568, pour fuir la tyrannie du duc d'Albe. Guillaume se livra à la fabrication des chapeaux français, et y fit une grande fortune, qui s'accrut encore entre les mains de ses descendants, grâce à leurs spéculations dans l'industrie des laines, des soies, etc. — Son fils, Guillaume COURTEN, né en 1570, mort en 1636, fréta des navires, dont l'un découvrit l'île Barbade, établit des facteurs à Amboine et dans d'autres lieux, fit un grand commerce avec la Chine. Sous Jacques Ier et Charles Ier, il prêta des sommes considérables à la couronne, fut nommé chevalier, ainsi que son frère, et finit par être frappé par de nombreux revers. — Le dernier descendant mâle de cette famille, Guillaume COURTEN, né à Londres en 1642, mort en 1702, parvint à recouvrer une partie de la fortune de sa famille. Il voyagea beaucoup, se livra avec ardeur à l'étude des sciences naturelles, habita Montpellier pendant vingt-cinq ans, et se forma une collection considérable d'antiquités, de monnaies, etc., laquelle fait actuellement partie du British Museum.

COURTENAY, en latin *Cortiniacum*, bourg de France (Loiret), ch.-l. de canton, arrond. et à 25 kilom. N.-E. de Montargis, sur le Bied, petit affluent du Loing; pop. aggl. 2,004 hab. — pop. tot. 2,887 hab. Commerce de bois et de charbon. Ancien château, qui fut le berceau de la maison de Courtenay, dont l'un des ancêtres fut un des fils de Louis le Gros.

COURTENAY (maison de), illustre famille française, qui fut appelée aux plus hautes destinées historiques en Orient, et qui tirait son nom de Courtenay, petite ville située dans le Gâtinais. Elle se divisa en trois branches, dont la première paraît avoir eu pour chef Aiton ou Alton, sire DE COURTENAY, contemporain de Hugues Capet. Trois de ses descendants, du nom de JOSSELIN, occupèrent successivement la principauté d'Edesse, conquise par les croisés. Une autre branche des Courtenay alla s'établir en Angleterre, à la suite de Guillaume le Conquérant. Un de ses membres devint dans la suite la tige des comtes de Devon. La troisième, qui est la plus illustre, eut pour chef Pierre de France, dernier fils de Louis le Gros, qui épousa ISABELLE, fille de Renaud DE COURTENAY, et hérita ainsi des domaines de cette maison. Il prit part à deux croisades. Son fils et ses deux petits-fils furent empereurs de Constantinople (v. PIERRE, ROBERT et BAUDOUIN II). Philippe DE COURTENAY, fils de Baudouin, essaya vainement de faire valoir les droits qu'il s'attribuait sur Constantinople. Il mourut en 1285, ne laissant qu'une fille, CATHERINE, qui épousa son cousin Charles de Valois, prince du sang, et fit entrer la terre de Courtenay dans les domaines de la maison de France. Diverses autres branches collatérales de cette illustre famille ont eu quelque importance, entre autres celles de Bléneau, dont sortait ce Gaspard DE COURTENAY qui plaida dix ans sous Henri IV pour être reconnu prince du sang; celles de Champignelles, de Chevillon, de Tanlay, etc.

COURTENAY (Jean), homme politique irlandais, né vers 1741, mort en 1816. Il fut d'abord secrétaire du marquis de Townshend, lord lieutenant d'Irlande, puis devint membre du Parlement (1780), se rangea dans le parti des whigs, occupa le poste d'inspecteur de l'artillerie, remplit plus tard (1806) les fonctions de commissaire de la trésorerie, et cessa de siéger à la Chambre des communes en 1812. Esprit libéral, Jean Courtenay s'était prononcé pour la suppression de la traite des noirs (1791), contre la suspension de l'*habeas corpus* (1793) et contre les mesures employées par Pitt pour faire à la France une guerre ruineuse. Nous citerons parmi ses écrits : *Réflexions philosophiques sur la dernière révolution en France* (1790, in-8°); *Revue pratique et philosophique de la Révolution française* (1793, in-8°); *Etat actuel des mœurs, des arts, etc., en France et en Italie* (1794, in-8°).

COURTE-PAILLE s. f. V. COURT.

COURTE-PAUME s. f. V. COURT.

COURTÉPÉE (Claude), historien français, né à Saulieu en 1721, mort à Dijon en 1781. L'histoire et la géographie de la Bourgogne furent l'objet principal et presque exclusif de ses études, comme le prouvent les titres des ouvrages suivants : *Description générale et particulière du duché de Bourgogne* (Dijon, 1774 à 1785, 7 vol. in-8°), en collaboration avec Beguillet, ouvrage qui était devenu assez rare, mais qui a été réimprimé à Dijon dans ces derniers temps; *Histoire abrégée du duché de Bourgogne* (Dijon, 1777, in-12); *Relation du grand prix de Beaune, précédée d'une notice sur les jeux des anciens et sur l'origine des compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse* (Dijon, 1776, in-8°). Courtépée, prêtre et professeur, devint sous-principal du collége de Dijon. Il a fourni un très-grand nombre d'articles au *Dictionnaire géographique de Vosgien* et à l'*Encyclopédie*. C'était un homme d'une instruction très-variée et très-étendue.

COURTE-POINTE s. f. (Les éléments de ce mot ne sont ni *courte* ni *pointe*, comme il semblerait à la première apparence. *Courte-pointe* est une fausse prononciation pour *coulte-pointe*, ou *coute-pointe*, c'est-à-dire une coute pointe ou piquée, du latin *culcita puncta*. — V. COUETTE et POINTE). Couverture de parade pour un lit : COURTE-POINTE *piquée. Un lit de quatre pieds, à bandes à points de Hongrie appliquées fort proprement sur un drap de couleur d'olive, avec six chaises et la* COURTE-POINTE *de même.* (Mol.) *Ce froid mais calme visage était encadré par un petit béguin d'indienne brune, piqué comme une* COURTE-POINTE. (Balz.) *Le marquis de Bièvre, l'homme de la cour pour les bons mots, étant entré un jour d'été chez le roi, le prince lui dit : « Marquis de Bièvre, faites-nous une pointe qui soit bonne et courte. » Le marquis répondit : « Sire, il fait trop chaud pour se charger de* COURTES-POINTES. (Bievriana.) ‖ S'est dit autrefois de toute espèce de housse ou couverture piquée dont on couvrait un meuble. ‖ Pl. COURTES-POINTES.

COURTE-POINTIER s. m. Ouvrier qui fait des courtes-pointes; marchand qui en vend : *La corporation des* COURTE-POINTIERS *reçut en 1290 ses premiers règlements.* (Bachelet.) ‖ Pl. COURTE-POINTIERS.

COURTE-QUEUE adj. Qui a la queue courte : *Ma tante m'avait prêté un cheval* COURTE-QUEUE, *dont le trot était encore plus court que la queue.* (L.-J. Larcher.)

— s. f. Erpét. Nom vulgaire de la cistude caroline, tortue à queue courte.

— Hortic. Variété de cerise à queue courte.

COURTER v. n. ou intr. (kour-té — rad. *courtier*). Faire le courtage : COURTER *malgré la loi.*

— v. a. ou tr. Chercher à vendre : COURTER *une marchandise, un immeuble.*

COURTEROLLE s. f. (kour-te-ro-le). Entom. Nom vulgaire de la larve du hanneton et de la courtilière.

COURTES-CORNES s. m. Nom d'une race de bœufs à cornes courtes : *On croise aujourd'hui nos fortes races de bœufs avec les* COURTES-CORNES *anglais.* (L.-J. Larcher.).

COURTE-SOIE s. m. Comm. Variété de coton à brins courts : *Le coton de la Cochinchine est de l'espèce appelée dans le commerce* COURTE-SOIE. (L.-J. Larcher.)

COURTET (Jean-Jacques DE), poëte gascon du XVIIe siècle, a composé deux pastorales en cinq actes dans le patois agenais : *Ramounet ou lou paysan agenes tournat de la guerra* (Agen, 1683), et la *Miramondo* (Agen, 1685).

COURTET (Jules), écrivain français, né à l'Isle (Vaucluse) en 1812. Il a rempli pendant quelque temps les fonctions de sous-préfet de Nyons. On a de lui : *Vaucluse historique, pittoresque et monumental* (Carpentras, 1854); *Notice historique et archéologique sur Avignon* (Paris, 1855) ; *Dictionnaire des communes de Vaucluse* (Avignon, 1858).

COURTET (Alexandre-Victor), littérateur et économiste français, né à l'Isle (Vaucluse) en 1813. Il quitta la carrière commerciale pour embrasser celle des lettres. Il se rendit à Paris, devint un des adeptes de l'école saint-simonienne, et prit part à la rédaction de divers journaux et publications, particulièrement au *Globe* et au *Dictionnaire de la conversation*. Ses principaux ouvrages sont : la *Science politique fondée sur la science de l'homme* (1838, in-8°); du *Crédit en France* (1840, in-8°); *Tableau ethnographique du genre humain* (1850, in-8°), etc.

COURTET (Xavier-Marie-Benoît-Auguste), statuaire français, né à Lyon en 1821. Il a étudié dans les ateliers de Pradier et de M. Dumont. M. Courtet se fit remarquer pour la première fois aux Salons de 1847 et de 1848. Parmi les morceaux les mieux exécutés et qui furent le plus remarqués en ces deux occasions, il faut citer un *buste de jeune fille*, dont le modèle est souple et les lignes gracieuses. A l'une des expositions suivantes, le groupe du *Faune* eut un certain succès. Le même Salon offrait des portraits bien supérieurs, à notre avis, à ce morceau; c'étaient les bustes de MM. Baroche, de Kontski, Ricord, etc. Ces marbres, bien réussis, mirent l'auteur en vogue. Aussi, pendant les dix années qui suivirent, ne fit-il guère autre chose que des portraits sous la forme de *statuettes* ou de *bustes*. Citons parmi les meilleurs : *Mme la princesse de Solms*, le *Comte de Castellane* (au musée de Lyon), et *Adrienne Lecouvreur*, que l'on voit au Théâtre-Français. Ce dernier avail, qui présentait d'assez grandes difficultés, fait véritablement honneur à M. Courtet; il a pour ainsi dire ressuscité la célèbre actrice. Les *Danseurs d'Herculanum*, du Salon de 1857, et la *Nymphe*, de 1859, ne sont pas, à beaucoup près, d'un mérite aussi incontestable, bien qu'on

doive leur reconnaître d'ailleurs des qualités estimables. Si M. Courtet a la conscience de sa valeur, fierté bien légitime, assurément il doit rendre à ses contemporains cette justice, qu'ils ne l'ont pas laissé à l'écart parmi les incompris, car les commandes lui sont toujours venues, nombreuses, lucratives, et les récompenses ne lui ont pas fait défaut non plus. On doit encore à M. Courtet un *Gabriel Coustou* et un *Nicolas Coustou*, rondes bosses qui figurent parmi les immortels du Nouveau Louvre, et dont le mérite a été fort contesté par les critiques.

COURTHEZON, bourg et commune de France (Vaucluse), canton de Bédarrides, arrond. et à 20 kilom. N.-E. d'Avignon, sur l'Ouvèze; pop. aggl. 2,698 hab. — pop. tot. 3,635 hab. Importantes fabriques de corderie; commerce de cocons et de garance; marais salant. Enceinte de remparts flanqués de tours; portes sarrasines.

COURTI s. m. (kour-ti). Blas. Tête de maure avec un collier d'argent : *De Bizet : D'argent, à trois croissants de gueules rangés en chef, et un* COURTI *de sable en pointe.*

— **Homonyme**. Courtil.

COURTIAL (Jean-Joseph), médecin français, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il fut professeur d'anatomie à Toulouse et conseiller médecin ordinaire du roi. Son principal ouvrage, dans lequel se trouve une explication exacte de la formation des sutures, a pour titre *Nouvelles observations anatomiques sur les os, sur leurs maladies extraordinaires, etc.* (Paris, 1705, in-12).

COURTIBAULT s. m. (kour-ti-bô). Anc. liturg. Sorte de tunique courte pour le diacre et le sous-diacre.

COURTIER, IÈRE s. (kour-tié, iè-re — du lat. *curtitare*, courir çà et là, ou *curare*, soigner. Etym. dout.). Comm. Personne qui s'entremet entre l'offre et la demande pour les aboucher et les amener à s'accorder : COURTIER *de marchandises.* COURTIER *d'immeubles.* COURTIER *d'assurances.* COURTIER *interprète et d'affrètements. Les corporations de* COURTIERS *remontent à une époque fort ancienne.* (Chéruel.) *A quoi sert le monopole des* COURTIERS? *ce n'est pas au commerce, qui s'en plaint; ce n'est pas au public, qui en paye inutilement les frais.* (Ed. Laboulaye.) *L'antiquité a connu les* COURTIERS *sous le nom de proxénètes.* (Levasseur.) *Parce qu'elle est* COURTIÈRE *de diamants et qu'elle en a quelquefois pour 50,000 francs dans son cabas, elle n'en est pas plus riche.* (E. Sue.) *La* COURTIÈRE *en pierres fausses pour qui il travaille lui a prêté quelques écus.* (E. Sue.) ‖ *Courtier marron*, Courtier exerçant sans autorisation légale :

Mais on n'est pas droguiste à notre époque! On est
Marchand d'onguents, portier, *courtier marron*, lam-
[piste;
On est tout ce qu'on peut, mais on n'est pas dro-
[guiste.
ROLLAND et DU BOYS.

— Par ext. Entremetteur : COURTIÈRE *de mariages.* COURTIER *électoral. Les racoleurs étaient des* COURTIERS *de chair humaine. Les journaux sont des espèces de* COURTIERS *ou de maquignons, qui s'interposent entre les artistes et le public, entre le roi et le peuple.* (Th. Gautier.) *L'externe est le* COURTIER, *le commissionnaire, le pourvoyeur, et, pour ainsi dire, le proxénète de l'interne.* (Ourliac.)

Un revenu! Monsieur sait bien quels sont mes gages.
— Oui, mais je ne sais pas quels sont vos tripotages;
Vous seriez, m'a-t-on dit, un *courtier* de laquais.
PONSARD.

De tout Cythère
Sois le *courtier*,
On paîra bien ton ministère.
BÉRANGER.

— Fig. Agent de transmission, de propagation : *Les Phéniciens ne sont, en général, que les* COURTIERS *d'une civilisation qui a son centre à Babylone.* (Renan.)

— s. f. Techn. Espace dans lequel tourne la roue d'un moulin à eau.

— *Courtiers de change*, Agents sans caractère public, qui exercent le courtage du papier de commerce et de banque délaissé par les agents de change.

— **Encycl.** La profession de *courtier* a existé de tout temps. Dès qu'une société a été assise, on a vu surgir des intermédiaires pour mettre en relation l'offre et la demande. L'antiquité et le monde romain connurent les *proxénètes commerciaux;* le moyen âge, les *courratiers* ou *courretiers*. A partir du XIIe siècle, le régime légal du courtage en matière de commerce fut le même que celui du courtage en matière de change. Il s'ensuivit un cumul d'attributions au profit de ceux qui faisaient le courtage, et bien qu'au commencement du XVIIIe siècle on ait vu apparaître certains *courtiers* en titre spécial, les agents de change restèrent chargés du courtage commercial jusqu'à la veille de la révolution de 1789. A partir du Consulat, époque de réorganisation de l'ancienne société, la loi reconnut quatre sortes de *courtiers :* les *courtiers de marchandises*, les *courtiers d'assurances*, les *courtiers interprètes et conducteurs de navires*, enfin les *courtiers de transport par terre et par eau.* En ce qui concerne ces derniers, la loi resta à l'état de lettre morte. Sous le premier empire, on en créa deux à Nantes. Ces *courtiers* n'ont pas été remplacés, et la loi a négligé de réglementer leur profession. Il n'existe donc en réalité que trois sortes de *courtiers.*

Les *courtiers* relèvent du ministère des travaux publics et du commerce. Leur cautionnement varie suivant l'importance des places de commerce où ils exercent leur profession. Tous payent la même patente, et leurs émoluments sont réglés par l'autorité supérieure d'après un tarif officiel dressé avec le concours des tribunaux et des chambres de commerce.

— *Courtiers de marchandises.* Leurs attributions consistent à constater le cours légal des marchandises. L'intervention de leur ministère, là où il est institué, est en outre obligatoire dans les ventes aux enchères des marchandises en gros. Leur ministère est facultatif dans les parties du domaine industriel et commercial où le gouvernement n'a point nommé de *courtiers.* En pareil cas, les *courtiers* interviennent sans cependant toucher en rien au droit que les commerçants ont de s'aboucher et de traiter leurs affaires sans intermédiaires. Là où il n'y a pas d'agents de change, c'est par leur intermédiaire que doivent se faire l'achat et la vente des matières métalliques. Ils concourent avec les huissiers et les commissaires-priseurs, 1° à la vente des marchandises et effets des faillis; 2° à la vente des marchandises avariées par suite d'événements de mer; 3° à celle des marchandises neuves après cessation de commerce et suivant autorisation des tribunaux de commerce. A Lyon, il existe une catégorie de *courtiers* toute spéciale, celle des *courtiers* de soie.

— *Courtiers d'assurances.* Ces *courtiers* n'existent qu'à Marseille. D'après le décret du 22 janvier 1813, ils sont tenus de justifier de leur aptitude professionnelle par la production d'un certificat, qui leur est délivré par un jury composé du président de la chambre de commerce, de deux négociants armateurs et de deux négociants assureurs nommés par le préfet. Ils ont dans leurs attributions exclusives de certifier le taux des primes pour tous les voyages de mer ou de rivière; ils peuvent, de concurrence avec les notaires, procéder à la rédaction des contrats et polices d'assurances maritimes.

— *Courtiers interprètes de navires.* Ces *courtiers* sont aussi tenus de produire un certificat d'aptitude consistant en une déclaration assermentée de quatre négociants faisant le commerce avec l'étranger et désignés par le tribunal de commerce, qui affirment qu'à leur connaissance le candidat sait telle ou telle langue et est capable de l'interpréter. Ces *courtiers* ont le droit exclusif de constater le cours légal des frets et nolis; ils sont privilégiés pour le courtage des affrétements, la traduction des déclarations, chartes parties, connaissements, contrats et actes de commerce, dont la production est nécessaire en justice, et pour servir de truchements dans les affaires contentieuses de commerce et pour le service des douanes. Ces *courtiers* ne peuvent interpréter que les langues pour lesquelles ils sont commissionnés.

— *Courtiers gourmets piqueurs de vin.* Ces *courtiers*, créés par la loi du 11 décembre 1813, n'existent qu'à l'entrepôt des vins de Paris. Ils sont institués : 1° pour y servir exclusivement d'intermédiaires, lorsqu'ils en sont requis, entre les vendeurs et les acheteurs; 2° pour déguster les boissons, en indiquer le cru et la qualité; 3° pour servir d'experts en cas de contestation sur la qualité des vins et lorsque les voituriers et les bateliers arrivant sur les ports et à l'entrepôt sont accusés d'avoir altéré ou falsifié les vins. Ces *courtiers* sont nommés par le ministre du commerce, sur la présentation du préfet de police et la production d'un certificat d'aptitude délivré par les syndics des marchands de vin de Paris. Ils fournissent un cautionnement. Le *courtier piqueur de vin* évite les mets épicés, et garde de tout accident son palais avec autant de sollicitude qu'un ténor qui redoute une maladie du larynx.

COURTIGE s. f. (kour-ti-je — rad. *court*). Comm. A Marseille et dans le Levant, Défaut de longueur dans une étoffe.

COURTIL s. m. (kour-ti — v. l'étym. de *cour*). Petit jardin attenant à une habitation de paysans :

Cette fleur a vécu dans l'air seul du *courtil.*
BRIZEUX.

‖ Enclos semé de chanvre. ‖ Vieux mot.

— **Homonyme.** Courti.

COURTILIÈRE s. f. (kour-ti-liè-re — rad. *courtil*). Entom. Genre d'orthoptères, de la tribu des grillons, qui vivent sous la terre et causent de grands ravages dans les jardins : *Les* COURTILIÈRES *mâles font entendre la nuit un chant doux et faible.* (Focillon.) *Les* COURTILIÈRES *sont des espèces de sauterelles fouisseuses, qui coupent les racines des plantes.* (Raspail.) ‖ On l'appelle aussi TAUPE-GRILLON et TEYS dans certains départements.

— **Encycl.** Les *courtilières* ont pour caractères : élytres et ailes horizontales, les dernières formant dans le repos des espèces de lanières ou de filets qui se prolongent au delà des élytres; tarses de trois articles, ceux des deux pieds antérieurs, ainsi que la jambe, larges, plats, dentés, en forme de mains; les autres tarses de forme ordinaire et terminés par deux crochets; antennes allongées, sétacées, composées d'un grand nombre d'articles. On a nommé aussi ces insectes *taupes-grillons*, à cause de la forme de leurs pattes antérieures, qui sont élargies en manière de pelles, comme celles des taupes, et de leur aspect général, qui les rapproche des grillons. Leurs membres antérieurs ont la même destination que ceux des taupes; les *courtilières* s'en servent pour creuser des galeries souterraines. Ces membres sont doués d'une puissance si considérable que, sur un plan uni, ils peuvent vaincre une résistance de plus de 1 kilogr. 500. L'abdomen porte à son extrémité deux longs filets qui, selon quelques observateurs, sont des espèces de tentacules avertissant l'insecte des dangers qui le menacent par derrière pendant ses travaux; selon d'autres, ce seraient de simples palpes destinés à guider les *courtilières* lorsqu'elles marchent à reculons dans leurs galeries. Ces insectes habitent les quatre parties du monde. Ils sont nocturnes. Le tort qu'ils font aux jardins potagers est considérable, non pas, quoi qu'en disent la plupart des ouvrages d'agriculture, parce qu'ils dévorent les végétaux, puisqu'ils ne sont pas herbivores, mais parce qu'ils coupent pour les besoins de leurs travaux toutes les racines qu'ils rencontrent. Aussi la direction de leurs galeries se reconnaît-elle aisément à l'état de langueur des plantes sous lesquelles passent les *courtilières*. M. Febrouis, de Versailles, qui a étudié ces orthoptères, a reconnu qu'ils sont carnassiers et se nourrissent d'insectes. Lorsque vient le moment de la ponte, ils creusent dans le sol, à 0 m. 15 ou 0 m. 20 de profondeur, une excavation ovoïde de 0 m. 04 environ de diamètre. Ils y déposent trois ou quatre cents œufs qui éclosent un mois après. Au moment de la naissance, qui a lieu en été, les petits sont blancs; ils sont adultes au printemps suivant. Quelques amis du merveilleux ont surchargé de détails inexacts l'histoire de ces animaux. C'est ainsi qu'on lit dans Goëdart et quelques autres auteurs que les mères creusent un fossé autour de leur nid, et qu'elles y pratiquent des ouvertures par où peuvent pénétrer les rayons solaires. On a prétendu tout aussi faussement qu'elles transportent du blé et d'autres provisions dans leurs souterrains, en prévision des temps de disette. C'est une erreur. En Allemagne, l'effroi que les *courtilières* inspirent est tel que, selon un dicton populaire, le voiturier qui rencontre un de ces insectes doit arrêter sa voiture chargée, fût-ce à la rampe d'une montagne, tuer la taupe-grillon, et ne poursuivre sa route qu'après avoir rempli ce devoir.

La *courtilière* commune est longue de 0 m. 03 à 0 m. 05; elle a pour caractères : couleur fauve; épine basilaire de forme conique, recourbée, aiguë; élytres de la moitié de la longueur de l'abdomen. Elle passe l'hiver, engourdie, à une assez grande profondeur dans le sol. Aux approches du printemps, elle sort de sa retraite par un trou vertical qu'elle pratique, et qui sera toute l'année la principale route de son domicile. Au temps des amours, le mâle, se posant en sentinelle à l'orifice de ce trou, fait entendre un bruissement dû à l'excitation des petites ailes plissées dont il est pourvu, et la femelle accourt bientôt à cet appel. La *courtilière didactyle* a les jambes antérieures bidentées, et les élytres plus longues que la moitié de l'abdomen. Elle habite Cayenne.

La *courtilière* est, d'après Olivier de Serres, « le plus dangereux ennemy qu'ayent les jardins. » Le père de l'agriculture française avait raison. Il aurait pu ajouter que cet insecte ne fait pas de moindres ravages dans les forêts et les luzernières. Les cultivateurs ont tellement à souffrir « de cette meschante beste, » qu'ils se sont toujours ingéniés à lui faire la guerre la plus acharnée. Leurs efforts ont abouti à la découverte de plusieurs procédés très-efficaces pour « en désengeancer » leurs terres. Les uns versent dans l'orifice de la galerie que s'est pratiquée la *courtilière* une dizaine de gouttes d'une huile quelconque, mélangée à une certaine quantité d'eau. Quelques moments après, la *courtilière* se montre; mais elle ne sort de sa galerie que pour mourir presque à l'ouverture. Aucune ne résiste à ce moyen, que les agriculteurs les plus expérimentés déclarent infaillible. Seulement, si les frais d'huile ne sont pas élevés, il en est tout différemment du temps qu'il faut consacrer à ce genre de destruction de l'insecte. Nous ferons la même observation à l'égard du goudron frais employé par les fermiers qui sont à proximité d'une usine à gaz. En versant le matin dans les galeries la quantité d'un verre à liqueur de goudron, les entrées des nids infectés par ce liquide suintent toute la journée, et lorsque l'insecte veut sortir le soir, il meurt étouffé sur le bord de sa demeure; car en essayant de passer, il s'est enduit de goudron et bouché l'appareil respiratoire.

La *courtilière* a des ennemis acharnés dans le carabe doré, autrement dit *jardinier, cheval du bon Dieu*, qui pourchasse avec fruit les jeunes *teys;* dans les taupes, les corbeaux et les pies-grièches, et surtout les hérissons. Mais aucun procédé de destruction de cette engeance n'est plus efficace, plus expéditif et moins dispendieux que le suivant, exécuté avec plein succès par un inspecteur des forêts. Il consiste tout simplement, après une journée chaude, et de préférence en temps de sécheresse, à arroser, après le coucher du soleil, les places les plus infectées et à les recouvrir de paillassons ou de toute autre couverture qui remplisse le même rôle. Retournez le lendemain sur les lieux aux heures les plus chaudes de la journée, vous surprendrez la *courtilière*, par la fraîcheur alléchée, s'allongeant et se prélassant à l'ombre de l'engin traîtreusement disposé. Comme c'est pendant le mois de mai que cet hôte dévastateur des propriétés fait sa ponte, il est avantageux de choisir ce mois ou celui d'avril pour le combattre. Du même coup, on détruit l'insecte et la génération à laquelle il était sur le point de donner le jour. Or sa nichée ne comprend pas moins de trois à quatre cents jeunes *teys.*

Quoique ce moyen nous semble le plus efficace, nous en indiquerons deux encore. Le premier est préconisé par Olivier de Serres en ces termes : « Semez au jardin du chanvre duquel recueillerez le rapport en saison, laissant au fonds sa naturelle odeur qui est forte, et tant contraire aux sterpis (c'est le nom qu'avait alors la *courtilière* dans le Languedoc), qu'elle les bannit du jardin pour quelques années. Pour commodément employer iceluy remède, seront faites trois ou quatre portions égales du jardin, afin d'en servir une en chènevière chacune année : dont par tel ordre, sans importunité, le jardin se maintiendra en bon estat. » L'autre est recommandé par nos bons praticiens. Mais ce qu'ils ignorent, c'est qu'il n'était pas non plus inconnu du temps de notre vieil auteur agronomique, qui le déclare « très-efficacieux » pour mettre fin aux « dégasts du groin fourchu de la meschante beste. » Il suffit de creuser, au commencement de la saison hivernale, plusieurs petites fosses et de les remplir de fumier chaud. Les *courtilières* se réfugieront dans ces fossettes pour y rechercher la chaleur et « se sauver des froidures de la saison qu'elles craignent fort. » — « Ainsi assemblées ces bestes, à l'approche du printemps les irez prendre, et en trouverez les nids avec leurs œufs, ou iceux de nouveau esclos avec nombre infiny de bestioles dont facilement vous desferez de celle tempeste. »

COURTILLAGE s. m. (kour-ti-lla-je; *ll* mll. — rad. *courtil*). Produits des jardins ou courtils. ‖ Vieux mot.

— Pratiq. Espace de terrain non clos, mais entouré d'une rangée de pierres plates lui servant de limites, qui dépend des constructions rurales et les précède sur le bord des chemins.

COURTILLE s. f. (kour-ti-lle; *ll* mll. — rad. *courtil*). Autrefois, Enclos ou jardin.

COURTILLE (la), quartier de Paris, qui faisait partie de l'ancienne commune de Belleville. Avant que la Courtille devînt un lieu de plaisirs, ce fut, comme toutes les courtilles, une culture qui appartenait aux religieux desservant l'hôpital Saint-Gervais. Un ruisseau creusé par eux descendait de la hauteur, et entretenait dans ce lieu une fraîche verdure; mais, vers la fin du XVIIe siècle, l'exploitation agricole avait cessé, et comme ce site champêtre était ombragé par de beaux arbres et tout coupé de bosquets et de réduits charmants, les cabarets s'y installèrent et appelèrent les promeneurs, qui, au commencement de la Régence, s'accoutumèrent à prendre le chemin de Belleville. Bientôt les grands seigneurs prirent goût aux plaisirs de la Courtille, et l'on vit Mme de Parabère, Mme de Prie et beaucoup d'autres dames de la cour venir faire des conquêtes au cabaret des *Marronniers.* Un incident vint encore ajouter à la renommée naissante du quartier : ce fut là qu'en 1731 fut arrêté Cartouche. Dès lors sa vogue ne connut plus de bornes; les poëtes s'en mêlèrent, et Grandval, l'un d'eux, a chanté la Courtille en ces termes :

Dans le nombre infini de ces réduits charmants,
Lieux où finit la ville, où commencent les champs,
Il est une guinguette, au bord d'une onde pure,
Où l'art a joint ses soins à ceux de la nature.
. . . .
Dans ces lieux fortunés où règne l'allégresse,
Les vins les plus exquis font naître la tendresse,
Et, mêlant les plaisirs, on entend dans les airs
Les sons harmonieux des bachiques concerts.
Là mille amants couchés aux pieds de leur maîtresse,
Trouvent un prompt remède à l'ardeur qui les presse;
Ici le désirable et charmant appétit
A l'autel de Comus par la main les conduit.
C'est le charmant réduit qu'on nomme la Courtille,
Lieu fatal à l'honneur de mainte et mainte fille.

Vadé, moins hyperbolique et plus familier, a dit à son tour :

Voir Paris, sans voir la Courtille,
Où le peuple joyeux fourmille,
Sans fréquenter les Porcherons,
Le rendez-vous des bons lurons,
C'est voir Rome sans voir le pape!

Vers le milieu du règne de Louis XV, l'Etat acheta la Courtille; on y bâtit une caserne qui existe encore. Le cabaret des *Marronniers* subsista cependant; les arbres grandirent; les jeux de bagues, d'escarpolettes, et surtout une devineresse en renom firent de ce lieu le rendez-vous des amants.

Mais la Courtille dut principalement sa grande réputation au fameux Ramponneau, qui y fit fortune en y débitant du vin à 3 sous 6 deniers la pinte. « Il y a quatre-vingts ans à peine, dit l'auteur du *Nouveau Paris*, Belleville et la Courtille étaient encore séparés par des carrières, des terrains vagues, etc. L'un ne comprenait alors que des habitations